# CONDITIONS GENERALES DE VENTE SARL LAVANDOU PLONGEE

Adresse : QUAI DU LABBÉ – NOUVEAU PORT – 83980 LE LAVANDOU Représenté par : M. AUGUSTIN Laurent

# 1. Champ d'application

Les présentes conditions générales de vente sont applicables à toutes les relations commerciales entre les clients et Lavandou Plongée. Une version des conditions générales de vente est accessible sur le site internet de Lavandou Plongée. Toute demande de réservation auprès de Lavandou Plongée implique l'acceptation des présentes conditions générales de vente.

# 2. Acceptation des conditions générales de vente

En contractant un service proposé par Lavandou Plongée, le client accepte les présentes conditions générales de vente et déclare avoir pris connaissance des contre-indications à la plongée sous marine et être apte à sa pratique. Le client a l'obligation de présenter un certificat médical de non contre indications à la pratique de la plongée scaphandre datant de moins d'un an. Le certificat médical n'est pas nécessaire pour les baptêmes, les packs découverte et aux randonnées palmées.

Un élève mineur doit être en possession d'une autorisation parentale lui permettant de participer aux activités de Lavandou Plongée

# 3. Les tarifs

Tous les tarifs affichés sont exprimés en euros et s'entendent toutes taxes comprises (TTC), à l'exception des fournitures, cartes CMAS et licences facturées par la F.F.E.S.S.M (non soumis à TVA).

Le tarif applicable et facturé par Lavandou Plongée au client est celui en vigueur au jour de la demande de réservation par le client.

Les tarifs de Lavandou Plongée sont consultables au club, ainsi que sur le site internet <u>www.lavandou-plongee.com</u>.

#### 4. Les réservations

Il est possible de réserver auprès de Lavandou Plongée par le biais de son système de réservation en ligne, par mail, par courrier, par téléphone et directement sur place.

La réservation du client ne sera définitivement enregistrée qu'à la réception d'un acompte dont le montant correspondra à 30 % de la prestation globale. Le solde devra être réglé sur place au centre de plongée avant la prestation de plongée.

Le versement de l'acompte ou du montant total de la réservation doit s'effectuer par chèque (à l'ordre de Lavandou Plongée), par virement ou par carte bancaire.

Lavandou Plongée se réserve le droit de refuser toute réservation d'un client avec lequel existerait un litige.

Le paiement du solde au centre de plongée s'effectue par chèque, espèces, virement, chèques-vacances ANCV, carte bancaire.

Dans le cas où un titre de paiement émis ne serait pas honoré, les frais liés à la gestion de l'impayé (frais de rejet, ...) seront facturés par Lavandou Plongée et la commande sera automatiquement annulée, le client en étant avisé par e-mail.

# 5. Contenu des prestations de plongée

### 5.1 Contenu commun à l'ensemble des prestations

Toutes les prestations de Lavandou Plongée comprennent systématiquement la fourniture de bouteilles de plongée et le lest (ceinture et plomb), le transport en bateau, la sécurité en surface, l'utilisation de l'infrastructure du club.

En dehors de ce contenu commun, les détails varient par type de prestation :

### 5.1.1. Activités de découverte : BAPTÊME, PACK DÉCOUVERTE, RANDONNÉE PALMÉE.

La prestation comprend la location de matériel, l'encadrement de plongée, l'assurance. Il n'y a pas d'encadrement dans l'eau pour les randonnées palmées.

#### 5.1.2. Formation débutant : NIVEAU 1 & ENFANT

La prestation comprend la location de matériel, l'encadrement de plongée, la licence de la F.F.E.S.S.M., la carte de certification, le manuel de formation et les fournitures fédérales. Ne sont pas compris : les assurances complémentaires et annulation.

#### 5.1.3. Formations NITROX

La prestation comprend l'encadrement, les cours théoriques, le bloc nitrox/O<sup>2</sup> et le gonflage nitrox/O<sup>2</sup>.

**Ne sont pas compris** : la location de matériel, la licence de la F.F.E.S.S.M., la carte de certification, les manuels de formation et les fournitures fédérales, les assurances complémentaires et annulation.

#### 5.1.4. Formations NIVEAU 2, 3, PA20, PE/PA40, RIFAP, plongée technique hors stage, examen ponctuel.

La prestation comprend l'encadrement et les cours théoriques.

**Ne sont pas compris** : la location de matériel, la licence de la F.F.E.S.S.M., la carte de certification, les manuels de formation et les fournitures fédérales, les assurances complémentaires et annulation.

### 5.1.5. Plongée exploration pour individuels et groupes.

Ne sont pas compris dans le prix :

- L'encadrement de plongée
  - La location de matériel
  - Les options (gonflage O<sup>2</sup> ou nitrox, plongée de nuit, plongée sur les épaves du Rubis, du Trafik et de la Poursuivante, les sorties à la journée).
  - Les licences à la FFESSM.
  - Les assurances complémentaires et annulation.

## 5.2 Encadrement

L'encadrement par un moniteur de Lavandou Plongée est prévu et compris dans le prix des activités : baptême et Pack Découverte, ainsi que toutes les formations de plongée,.

Un encadrement par des moniteurs brevetés d'État (BEES, DEJEPS ou BPJEPS) est proposé aux plongeurs qui n'ont pas encore acquis l'autonomie, pour les plongeurs autonomes qui n'ont pas de binôme, pour les plongeurs autonomes qui expriment le souhait de plonger avec un moniteur, ou encore pour les groupes autoencadrés qui ont un besoin en encadrement (dans la limite des disponibilités).

Le tarif pour l'encadrement est affiché au club, ainsi que sur le site internet www.lavandou-plongee.com.

# 5.3 Location de matériel de plongée

Lavandou Plongée met à la disposition des clients du matériel de plongée. Ce matériel est proposé à la location aux tarifs affichés dans le club, ainsi que sur le site internet www.lavandou-plongee.com.

Avant d'effectuer la prestation qu'il a réservée auprès du centre de plongée, le client doit au préalable s'assurer que Lavandou Plongée dispose des équipements nécessaires à la prestation de plongée. L'absence de matériel et notamment les équipements optionnels (ex : ordinateurs de plongée...) ne peut-être une cause d'annulation de la réservation de la prestation, sauf si ce manquement est du fait du centre de plongée.

La location du matériel de plongée n'est pas incluse dans le tarif de la prestation de plongée, à l'exception des produits « découverte » (baptêmes de plongée, pack découverte, etc...), et des formations enfant et Niveau I.

## 5.4 Les options payantes

Les options payantes, (comme par exemple : le gonflage O<sup>2</sup> ou nitrox, plongée de nuit, plongée sur les épaves du Rubis, du Trafik et de la Poursuivante, les sorties à la journée) donnent lieu une facturation distincte.

Le tarif des options payantes est affiché au club, ainsi que sur le site internet www.lavandou-plongee.com.

#### 5.5 La licence fédérale et les cartes de certifications

Lavandou Plongée est affilié en tant que S.C.A. à la F.F.E.S.S.M. et à ce titre habilité à délivrer des licences fédérales et des cartes de certifications internationales.

Les plongeurs en formation sont obligés d'être licenciées.

La licence et la carte de certification sont compris dans le forfait global des formations N1 et enfant, mais ne sont pas fournis dans les autres formations et donnent donc lieu à une facturation à part.

## 5.6 Assurances

Il est conseillé au client de contracter une assurance complémentaire (dommages corporels et matériels) pour pratiquer l'activité de la plongée sous-marine, au même titre qu'une assurance annulation pour se prémunir contre des frais d'annulation. Le client est libre de son choix, mais il est possible d'en souscrire auprès de Lavandou Plongée, par le biais de la licence fédérale (AXA assurance).

#### 6. Conditions de l'activité

#### 6.1. Lieu de l'activité

Les plongées ainsi que les formations pratiques et théoriques ont lieu depuis le centre de Lavandou Plongée, Quai du Labbé, Nouveau Port, Le Lavandou, ou depuis son annexe à la base de plongée à la plage de Saint-Clair, Le Lavandou.

## 6.2. Horaires de l'activité

L'activité se déroule Le matin : de 08h00 à ± 11h30 heure de rendez-vous : 07h50

L'après-midi de : de 14h00 à ± 17h30 heure de rendez-vous : 13h50

Tout retard du client ne pourra donner lieu à un décalage conséquent de l'activité.

Dans le cas où le client ne se présente pas le jour de la prestation de plongée réservée ou à l'horaire fixée, Lavandou Plongée se réserve le droit de conserver l'acompte ou le montant total de la prestation versée par le client.

## 6.3. Validation d'un niveau de plongée ou d'une formation de secourisme

La validation d'un niveau de plongée est sanctionnée par la réussite d'épreuves pratiques et/ou théoriques. Lavandou Plongée se réserve le droit de ne pas délivrer un niveau de plongée ou de secourisme si le client n'a pas atteint les compétences minima relatives au niveau prétendu par la formation.

# 7. Annulation, report, interruption de la prestation de plongée

#### 7.1. Par le client

Toute plongée réservée est due, sauf annulation de la part de Lavandou Plongée. La facturation des prestations proposées par Lavandou Plongée s'effectue sur la base de la réservation.

#### 7.1.1. Conditions d'annulation d'une réservation de groupe ou d'un séjour plongée :

Dans le cas d'une annulation intégrale ou partielle à l'initiative du client, l'échéancier suivant s'appliquera :

- Jusqu'à 30 jours avant la date : 30% du prix total ;

- Entre 29 jours et 7 jours avant la date : 75% du prix total ;
- Entre 7 jours et le jour avant la date : 100% du prix total.

## 7.1.3. Conditions d'annulation d'une réservation pour une formation de plongée :

Dans le cas d'une annulation intégrale ou partielle à l'initiative du client :

- Jusqu'à 21 jours avant la date : remboursement de l'acompte, après déduction des frais de dossier ;
- Entre 20 jours et 7 jours avant la date : 75 % du prix total.
- Entre 7 jours et le jour avant la date : 100% du prix total.

#### 7.1.3. Conditions d'annulation d'une réservation pour une plongée exploration / activité de découverte :

Dans le cas d'une annulation intégrale ou partielle à l'initiative du client :

- Jusqu'à 3 jours avant la date : remboursement de l'acompte, après déduction des frais de dossier ;
- Entre 3 jours et le jour avant la date : 100 % du prix total.

**7.1.4.** Tout séjour écourté ainsi que toute prestation abandonnée, pour quelque raison que ce soit, entraînent la perception de frais d'annulation de 100 % du prix total de la prestation écourtée ou abandonnée. Il appartient à Lavandou Plongée de décider si les prestations (cours, plongées etc...) non consommées peuvent être reportées à une date ultérieure.

#### 7.2. Par Lavandou Plongée

Une prestation de plongée peut être annulée pour des **raisons météorologiques ou techniques**, ou suite à un **confinement imposé par rapport à une pandémie** (COVID ou autre...).

En outre, Lavandou Plongée se réserve le droit d'annuler une formation ou un séjour de plongée jusqu'à 15 jours avant la date, si le nombre de participants et insuffisant.

Dans ces cas, Lavandou Plongée pourra vous proposer soit **le remboursement total** des prestations payées (si la réservation a donné lieu à un versement total ou partiel), soit le report de la prestation à une autre date plus favorable, dans la limite des places disponibles. En cas d'impossibilité du client de reporter la prestation, Lavandou Plongée s'engage à rembourser les prestations non effectuées.

# 8. Sécurité et effets personnels

Lavandou Plongée n'est en aucun cas responsable des objets déposés ou confiés au centre de plongée. Lavandou Plongée ne saurait être responsable d'un vol ou d'une perte de biens personnels dans Lavandou Plongée ou au cours de la prestation de plongée.

### 9. Responsabilités

Le client doit se couvrir en responsabilité civile pendant les séances encadrée par Lavandou Plongée II est conseillé au client de contracter une assurance complémentaire (dommages corporels et matériels) pour pratiquer l'activité de la plongée sous marine.

## 10. Tribunaux compétents

Le droit applicable est le droit français.

En cas de difficulté relative à l'interprétation et/ou à l'application des présentes conditions générales de vente, les parties essaieront dans toute la mesure du possible de résoudre leur litige à l'amiable. En cas d'échec de ces tentatives, toutes contestations auxquelles peuvent donner lieu les présentes devront être portées même en cas de pluralité des défendeurs ou d'appel de garantie, devant les juridictions compétentes relevant du ressort du Tribunal de TOULON